



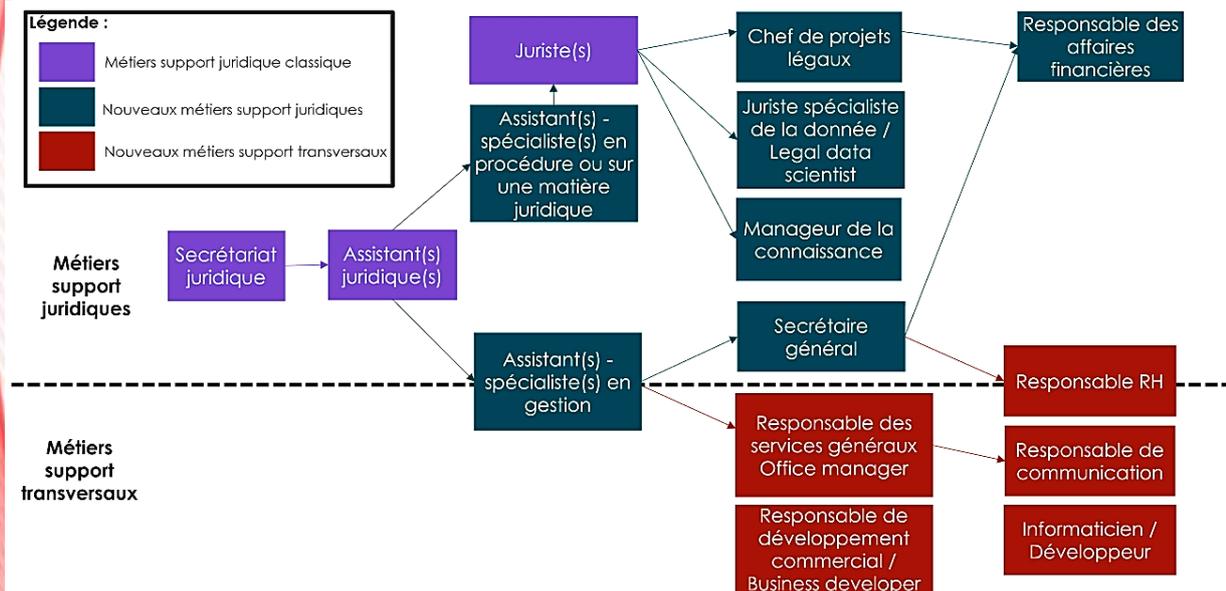
L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°254

La Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche des salariés des cabinets qui s'est tenue le 17 décembre 2021 a essentiellement porté sur la restitution des principaux résultats de l'étude Prospective sur les métiers support au sein des cabinets d'avocats menée par l'observatoire dont dépend la branche. Les travaux définitifs seront rendus en début d'année et seront mis en ligne. Dès que cela sera fait, la CGT communiquera le lien.

En attendant, pendant cette réunion, une cartographie des métiers a été présentée qui permet d'identifier les évolutions professionnelles possibles et, dans cette perspective, offre aux salariés une meilleure visibilité pour se positionner, en fonction de leurs vœux professionnels, sur les formations correspondant aux parcours de leurs choix.

Cartographie des métiers des fonctions support (source : OBEA, Etude prospective OMPL, décembre 2021)



En plus de cette présentation, l'instance a été informée des résultats à date de la formation professionnelle :

- Des niveaux d'alternance relativement en ligne avec les objectifs affichés, comme les actions de formation au sein de l'entreprise, dans la branche qui est réputée pour peu former ses salariés. En conséquence, la CGT suit de manière assidue la politique déployée et notamment le niveau de réalisation des objectifs définis afin de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de l'accès des salariés à la formation professionnelle.
- Une mise en place encore délicate de l'accord Formation et plus particulièrement de l'un des aspects qui avait conduit la CGT à ne pas signer l'accord formation : le financement d'une partie des rémunérations, même sur un temps limité, de certaines évolutions professionnelles qui conduit selon nous à détourner les fonds de la formation de leur objet pour compenser des politiques salariales défailtantes.

La CGT continuera d'être vigilante à défendre les droits des salariés, notamment en matière d'accès à la formation professionnelle et ne manquera pas d'informer les salariés de la branche au fil des travaux en cours sur les sujets de prospective, notamment.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes